

## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 15 décembre 2015  
Bibliothèque de l'école  
18h00 à 19h30  
Procès-verbal

### Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
4-	Valérie Martinez	Parent
5-	Catherine Mercier	Parent
6-	Jean-Sébastien Roy	Parent
1-	Émilie Belley	Enseignante
2-	Valérie Chiasson	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Geneviève Martin	Enseignante
5-	Karine Lupien	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

**Sont également présents à la table du conseil :**

Lison Montambeault	Directrice
Benoit Morin	Représentant de la communauté
Mario Crevier	Commissaire

**Sont absents :**

1-	Jean-Sébastien Provençal	Représentant comité de parents
2-	Geneviève Décarie	Enseignante
3-	Jérôme Rouyre	Représentant de la communauté

**1 a).**

**Présence et quorum**

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h16.

**1 b).**



**Mot du commissaire**

Monsieur Crevier prend la parole et parle des bassins de Hull qui seront modifiés, des négociations des enseignants qui, selon ce qu'il a entendu, iraient bien, du projet de loi qui donnera plus d'autonomie aux écoles et qui amènera la fin des élections scolaires et des commissaires. Il explique les enjeux de cette restructuration.


**2.**

**Questions du public**

s/o

<b>3.</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
011 - CE 20151215 - 01	<p>CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice et Valérie Martinez, présidente du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Geneviève Martin, il est résolu à l'unanimité;</p>
	<p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>
<b>4.</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2015</b>
011 - CE 20151215 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité:</p>
	<p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015;</p>
	<p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>

<b>5.</b>	<b>Rapport aux représentants parents</b>
<b>5 a).</b>	<b>Comité de parents</b>
	<p>La rencontre a eu lieu le 15 novembre. On y a donné un compte-rendu des différentes écoles et comment les parents percevaient la grève. C'était assez similaire à ce qui avait été rapporté à notre C.É. Les gens trouvent la situation un peu désagréable, mais comprennent les enjeux. Le nom de l'école 033 devrait être connu à la mi-décembre. Ébauche du prochain calendrier scolaire 2016-2017. Discussion sur les changements de bassin de certaines écoles qui n'affecteraient pas l'école du Vieux-Verger. M. Lalonde présente les statistiques ministérielles (taux de diplomation et de réussite scolaire après cinq et sept ans). Il y a progression du taux de réussite. La projection pour 2015-2016 tourne autour de 76 ou 77% sur sept ans plutôt que cinq. Le profil de décrochage à la CSPO : on réussit, mais on est en bas des moyennes en français par rapport au reste de la province. Le taux de décrochage est de 43% au premier cycle contre 20% ailleurs au Québec. Les travaux pour centraliser les sites Internet de la commission scolaire : à Vieux-Verger, on est bien dans la vague. Discussion sur la possibilité de reprendre les journées perdues à cause de la grève et qui pourraient être transformées en journées de classe s'il y a plusieurs journées de grève. Des migrants syriens vont être accueillis en termes de scolarisation et de francisation à la commission scolaire.</p>
<b>5 b).</b>	<b>Comité EHDAA</b>
	<p>Il y a eu deux réunions depuis le début de l'année. Au cours de la première, on a eu droit à une introduction et à une formation sur les processus d'intégration. Au cours de la deuxième, on a vu la loi sur l'instruction publique. Une réunion extraordinaire sera tenue le 4 janvier. On attend la grille d'évaluation sur l'instruction publique. Résumé de ce qui a été discuté au cours des deux premières rencontres et de ce qui sera abordé au cours de l'année, notamment pour les plans d'intervention. Gros mandat et beaucoup de sujets.</p>
<b>5 c).</b>	<b>OPP</b>
	<p>Il y a sept nouveaux membres, ce qui donne du sang neuf et empêche l'épuisement. La prochaine activité prévue après les Fêtes sera la danse des flocons, probablement le 12 février. La vente de chocolat est prévue avant Pâques et finirait en avril. L'OPP s'occupera en entier de la vente du chocolat et aucun membre du personnel n'aura à s'y impliquer. Le marchethon aura lieu avec les cubes énergie. Il fera beau et on amassera beaucoup de cubes.</p>

<b>6.</b>	<b>Informations et suivis</b>
<b>6.a).</b>	<b>Substitut à la présidence</b>
	Mme Sylvie Demers a accepté d'être substitut à la présidence.
<b>6.b).</b>	<b>Représentants de la communauté</b>
	Monsieur Jérôme Rouyre, du Club de Soccer Aylmer, se joint à Monsieur Morin en tant que membre de la communauté au C.É.
<b>7.</b>	<b>Correspondance</b>
	On a reçu un accusé de réception de la lettre envoyée au ministre François Blais où on fait mention du projet de loi dont M. Crevier a parlé plus tôt.
<b>8.</b>	<b>Travaux du conseil</b>
<b>8 a).</b>	<b>Culture à l'école</b>
<b>011 - CE 20151215 - 03</b>	<p><b>PRÉAMBULE</b> Le programme est autorisé par le gouvernement. Deux projets pour cette année : Monsieur Péladeau va venir pour le préscolaire, le premier cycle et les troisièmes années. Il fera des rimes. André Duhaime s'occupera des quatrièmes années et du troisième cycle. Il va présenter le projet « haïkus.» (différentes langues et cultures).</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (<i>LIP</i>) donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (<i>LIP</i>);</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition d'Isabelle Jacques, appuyée par Jean-Gabriel Hasbani, il est résolu à l'unanimité :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> la demande de subvention pour le projet Culture à l'école dont copie est versée en annexe (no. 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et de défrayer les coûts minimum du projet (25% du projet).</p>

<b>8 b).</b>	<b>Aide individualisée</b>
<p><b>011 - CE</b> <b>20151215 - 04</b></p>	<p><b>PRÉAMBULE</b> Connue anciennement sous « Aide aux devoirs ». Budget de 12 946 \$ octroyé par le ministère. Meilleure souplesse dans l'organisation de soutien aux élèves, car elle peut avoir lieu durant les heures de classe. Beaucoup de besoins pour les premières années et les troisièmes années. Débutera à la mi-janvier pour environ 12 heures de service par semaine. S'échelonne jusqu'au mois de mai et visera alors les quatrième à sixième années (ateliers de préparation aux évaluations ministérielles de fin d'année).</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que Madame Lison Montambeault, la directrice, propose de mettre en place le projet d'aide individualisée - année 2015-2016 qui sera financé par le budget d'aide individualisée reçu par le MEESR;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le projet déposé par Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaboré et est réalisé par du personnel qualifié en éducation à <b>partir du 18 janvier 2016</b>;</p> <div data-bbox="906 856 1008 932" style="text-align: center;"> </div> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Geneviève Martin, appuyée par Catherine Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :</p> <p><b>D'ADOPTER</b> le projet d'aide individualisée.</p>
<b>8 c).</b>	<b>Sondage service de garde</b>
<p><b>011 - CE</b> <b>20151215 - 05</b></p>	<p><b>PRÉAMBULE</b> Le service de garde a reçu 15 réponses affirmatives sur un total de 60 inscriptions nécessaires et 95 refus.</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'article 89,1 de la Loi sur l'instruction publique (<i>LIP</i>) donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger la possibilité de consulter l'ensemble des parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le service de garde peut, mais n'a aucune obligation d'offrir un service lors du congé de la semaine de relâche;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le service de garde doit s'assurer que les frais exigés correspondent aux coûts engendrés par l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche tout en respectant les règles de contributions financières exigées aux parents;</p>

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement ont choisi de consulter l'ensemble des parents des élèves qui fréquentent l'école sur le sujet à l'étude;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'inscriptions reçu est bien en deçà de 60;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Chiasson, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** que le service de garde soit fermé à la relâche scolaire 2016.

8 d).

**Service de garde à la rentrée progressive 2016 du préscolaire**

011 - CE  
20151027 - 06

**PRÉAMBULE** Rentrée progressive pour permettre aux enfants d'établir un lien de confiance. Premier contact très important pour leur futur. Le service de garde répond à un besoin des parents alors qu'on est ici pour les enfants. On accueille toutes sortes d'enfants et certains ont peur. Ils vivent une coupure radicale. Les enfants se retrouvent avec un adulte qu'ils ne connaissent pas et qui n'est pas nécessairement leur éducateur. Ils vivent quatre à cinq changements durant la semaine. Cette nouvelle procédure permettrait un passage tout en douceur et une régularité avec les éducateurs assignés aux enfants. En fait, les parents les garderaient durant les deux premières journées de la rentrée puis le service de garde commencerait sur une base régulière.

**CONSIDÉRANT** que les articles 78.2 et 78.3 de la Loi sur l'instruction publique (*LIP*) donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger la possibilité de donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et tout sujet assurant une meilleure organisation des services éducatifs;

**CONSIDÉRANT** que le ministère recommande la mise en place d'une structure de rentrée progressive pour les élèves du préscolaire 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde et du personnel du préscolaire;



Le vote est demandé par Valérie Martinez sur l'acceptation de la résolution.

Au terme du vote, le résultat est le suivant :

Pour la résolution = 9

Contre la résolution = 4

Abstention = 0

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à la majorité :

**D'APPROUVER** le projet d'entrée progressive en service de garde dont copie est versée en annexe (no. 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante

**DE MANDATER** Lison Montambeault, directrice, et Karine Lupien, technicienne en service de garde, pour la mise en place du projet d'accueil des élèves au service de garde lors de la prochaine rentrée scolaire.

9.

Varia

s/o.

10.

Levée de la séance

011 - CE  
20151215 - 07

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour et le temps alloué à la rencontre sont épuisés;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Chiasson, appuyée par Sylvie Demers, il est résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** l'assemblée de la séance ordinaire à 19 h 30.

\_\_\_\_\_  
Valérie Martinez  
Présidente du conseil d'établissement

Le 15 décembre 2015  
Date

\_\_\_\_\_  
Lison Montambeault  
Directrice

Le 15 décembre 2015  
Date